ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Mercredi 1er novembre 1899 (11 Brumaire. An 108 de la République), 305e jour de l'année, 40e jour de l'automne. Lever du soleil, 6 h. 48; coucher, 4 h. 39

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille, le 31 octobre, à 2 heures du soir :

Pression barométrique : 763 m/m. — Température maxima : 15° ; minima : 5° — Humidité : 0,96 — Etat du ciel : clair. — Direction et force du vent : W. modéré.

Pluie tombée depuis 24 heures, 9 m/m ».

Temps probable pour aujourd'hui : Beau ; pour demain : Beau.

MAIRIE. — Le Maire et les adjoints ne reçoivent pas. — Les bureaux sont fermés toute la journée

BAINS MUNICIPAUX, rue de Rome. — Bains depuis 0 fr. 20 jusqu'à 4 fr. 25.

Fermés à midi.

LABORATOIRES MUNICIPAUX. — A l'ancien Collège. Ouvert tous les jours, pour les analyses. S'adresser au secrétariat de la Mairie.

JUSTICE DE PAIX (cantons Est et Ouest. — Audience des affaires civiles, à 9 h. 1/2. — (Remise aujourd'hui.

BIBLIOTHÈQUES, COLLECTIONS D'ÉCHANTILLONS ET DESSINS ARTISTIQUES. — A l'Ecole nationale des Arts industriels, rue de l'Ermitage, 5, ouverte de 9 h. à 2 h. du soir.

THÉATRE COUVREUR, rue Archimède. — A 6 h « Les Pirates de la Savane » et « Le Sursis ».

Travailleurs. Voulez-vous un bon conseil ? Prenez votre pain et votre charbon à *La Coopérative Ouvrière « La Paix »*. Toutes les marchandises sont de première qualité, et puis vous aurez de beaux bénéfic

UN NOUVEAU CONDITIONNEMENT

Le *Journal officiel* publie un décret autorisant la Chambre de commerce de Roubaix à établir un bureau public pour le conditionnement des soies, laines et cotons, le titrage des soies et le numérotage métrique des fils, pour le pesage, le décreusage et le dégraissage des matières textiles.

Ce décret est rendu sur la demande formée par la Chambre de Commerce, notamment dans ses délibérations des 15 mars, 21 mai 1888 et 17 octobre 1889, et sur les avis du Préfet du Nord des 23 avril 1888, 5 mars et 19 octobre 1898 et du Comité consultatif des Arts et Manufactures des 20 juillet 1898 et 5 avril 1899.

On sait que depuis quelques années, la Chambre de Commerce, considérant la condition publique du boulevard d'Halluin comme insuffisante et mal placée, cherchait à créer un nouveau conditionnement, où elle aurait toute autorité et dont elle serait la seule maîtresse.

En 1894, elle fit une première tentative; mais alors une convention intervint entre la Chambre de Commerce et la ville, convention aux termes de laquelle cette dernière s'engageait à créer sur un emplacement situé place Faidherbe une succursale du Conditionnement du boulevard d'Halluin : la ville donnait une subvention annuelle à la Chambre de Commerce, moyennant quoi celle-ci s'interdisait de jamais instituer de concurrence au Conditionnement municipal.

Malheureusement un traité du à la municipalité bourgeoise de 1896, traité conclu avec les propriétaires du terrain sur lequel est édifié l'établissement du boulevard d'Halluin, liait la ville aux Magasins Généraux de Paris et ne lui laissait pas la liberté d'installer une nouvelle condition. Telle fut, du moins, l'interprétation que les juges de Lille, de Douai et de la Cour de cassation donnèrent au contrat. Le projet échoua donc.

Ville et Chambre de Commerce reprirent alors leur liberté et, comme nous venons de le dire, cette dernière est aujourd'hui autorisée à ouvrir un second conditionnement, qui fera les mêmes opérations que la condition publique municipale.

L'établissement de la Chambre de commerce, pour la construction duquel celle-ci contractera un emprunt d'un million, qui devra être amorti en vingt années, sera située à proximité de trois grands peignages de laines et de filatures importantes, sur un point où la ville oppose à celui occupé par le bureau municipal, c'est dire dans le quartier du Pile.

Le nouveau bureau sera régi par un directeur nommé par la chambre de commerce, sous la surveillance d'une commission de cinq membres nommés également par la chambre de commerce. Les employés et agents seront nommés par le président de la chambre de commerce.

Nous pouvons à outer que grâce aux actives démarches de la municipalité et à l'intervention du citoyen Millerand ministre du commerce, les finances municipales n'auront pas à souffrir de la concurrence que le Conditionnement de la Chambre de commerce fera au Conditionnement municipal, qui seul connaît par le passé, aura un caractère officiel par sa nature même.

Le ministre a, en effet, imposé à la Chambre de commerce l'obligation de tenir compte à la ville, sur les recettes nettes que réalisera le nouvel établissement, des diminutions de bénéfices que pourra éprouver le conditionnement municipal. C'est à cette seule condition, acceptée et signée, que le ministère du commerce a autorisé la nouvelle création.

Ceux qui cherchaient à créer des embarras à l'administration républicaine socialiste, plutôt qu'à rendre service au commerce et à l'industrie, en poursuivant l'établissement d'une nouvelle condition, ceux-là en seront donc pour leurs calculs mesquins.

Gustave LEBON.

LE MOUVEMENT GRÉVISTE

Rien de changé dans la situation. La grève continue partout. Des délégations ont été envoyées dans les différentes usines et, partout, les patrons ont refusé de donner satisfaction aux ouvriers.

A la filature Motte on a, le matin, déclaré aux délégués qu'on ne les aurait plus reçus. C'est M. Albert Motte qui a fait cette réponse. Pourtant, on avait fait la promesse aux ouvriers que le député de Roubaix, M. Eugène Motte, les aurait reçus dans l'après-midi.

Quand à deux heures, une délégation s'est présentée, M. Eugène n'était pas présent — c'est du moins ce qu'on a dit. Les ouvriers ont décidé de lui envoyer une lettre recommandée, contenant toutes les réclamations qu'ils formulent. Ils sont allés demander à la mairie de pouvoir quêter en ville. L'autorisation leur a été accordée.

***

La lettre suivante a été envoyée au *Journal de Roubaix* en réponse à des allégations produites par l'organe réactionnaire :

Roubaix, le 31 octobre 99.

A Monsieur le directeur du *Journal de Roubaix*.

Monsieur,

Nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir insérer dans votre numéro de demain la protestation suivante :

Dans votre journal paru mardi matin, il est dit que notre délégation en se présentant lundi dernier devant M. Albert Motte lui avait fait remarquer la trop grande différence qui existe entre le salaire des filleurs et celui des rattacheurs. Nous tenons à protester contre cette assertion qui est absolument fausse.

L'exacte vérité est que notre délégation a fait à M. Motte une réclamation pour les bacleurs dont il n'a pas tenu compte d'abord, refusant ainsi dit de recevoir à nouveau les délégués.

Il n'a nullement été question de diminuer les salaires des filleurs au profit des rattacheurs et bacleurs.

Comptant sur votre impartialité nous espérons, Monsieur le Directeur, que vous daignerez nous donner satisfaction. Nous vous prions d'agréer, avec nos remerciements anticipés nos bien empressées salutations.

Les délégués grévistes qui ont eu l'entrevue avec M. Albert Motte.

LA FÊTE DES MORTS

Ces morts hurlent dans leur accouplement ; et cependant l'ostentation humaine a fixé un jour officiel pour la douleur, jour où l'on « fête » les morts ! Quelle ironie méprisable.

Regrets mensongers, débauche de fleurs, démonstrations hypocrites, tout se donnera libre cours demain ; il faut que chacun puisse au grand jour étaler une pompe funèbre pour sacrifier à la coutume, et faire étalage de son deuil.

Et ce jour-là, la vraie douleur fuira le cimetière ; elle ira le lendemain, plus tard, alors que la foule indifférente se sera écoulée, faire le doux et poignant pèlerinage, en offrant aux chers disparus, dans une décente discrétion, le pieux tribut d'une larme sincère, d'un regret douloureux, d'une modeste fleur.

O comédie humaine.

G. L.

Congrès de la Libre-Pensée. — Le citoyen Carrette, maire de Roubaix, est parti hier à Paris, pour assister au Congrès général de la Libre-Pensée, comme délégué de la société roubaisienne de la Libre-Pensée : « Ni Dieu, ni Maître ! »

Les contraventions. — La police a dressé hier quatre contraventions, dont deux pour ivresse et deux pour divagation de chiens.

Outrages à agents. — Le nommé Henri Carrette, âgé de 25 ans, ouvrier rattacheur, demeurant rue d'Oran 20, a été mis en état d'arrestation sous l'inculpation d'outrages à agents.

L'inculpé, qui, après avoir été interrogé par M. le commissaire de police du 4e arrondissement, avait été écroué à l'Hôtel de Ville, sera conduit à Lille, ce matin.

Vol de montre. — Louise Leblanc, âgée de 18 ans, soigneuse chez Leon Allart, demeurant Grande Rue, 27, a été arrêtée sous l'inculpation de vol d'une montre en argent, commis au préjudice d'une compagne d'atelier.

Elle a été écrouée au poste du 2e arrondissement et sera conduite ce matin à la maison d'arrêt de Lille.

Arrestation. — Le commissaire de police du 2e arrondissement a mis en état d'arrestation le nommé Edouard Lesaffre, âgé de 14 ans, demeurant rue des Vélocipèdes, cour Delannoy, 14, appréhendé, qui avait été surpris hier matin, vers 11 heures, en train de dévaliser le tiroir du comptoir de M. Desaeger, cabaretier, rue de Sébastopol.

C'est un marchand de sable qui a pincé le jeune voleur, lequel sera conduit à Lille ce matin, pour être écroué la maison d'arrêt.

En tombant. — Le nommé Arthur Lecocq, âgé de 14 ans, demeurant rue de la Planche Tronce, cour Floris, 5, bâcleur, jouant mardi matin, vers 8 heures, dans la rue en face de l'établissement de la Société anonyme de filature, rue du Curoir, ou il travaille s'est fait, en tombant, une entorse au pied gauche.

Le docteur qui l'a soigné l'a fait transporter à l'Hôtel-Dieu.

A qui le portemonnaie ? — Hier matin, vers dix heures, Mlle Elise Dumortier, âgée de 27 ans, demeurant Grande-Rue, 245, a trouvé, place de la Liberté, un portemonnaie qu'elle s'est empressée de remettre au poste du 2e arrondissement, où le propriétaire peut aller le réclamer.

Non-lieu. — Ainsi que nous l'avions prévu M. Désiré D..., demeurant rue de la Concorde qui avait été arrêté provisoirement sous l'inculpation d'attentat à la pudeur, a bénéficié d'une ordonnance de non-lieu.

Il a été immédiatement remis en liberté.

AUX OUVRIERS MALADES

Nous recommandons volontiers la **PHARMACIE DIDRY**, 37, rue Notre-Dame, près de l'Hôpital ; ils trouveront à des prix extrêmement modérés, des Médicaments frais et bien préparés.

Dépôt général pour Roubaix, à la pharmacie Didry, de la **Pommade Dépurator**, pour la guérison en 8 jours des dartres boutons, démangeaisons, plaies, etc. Prix 1 fr. 50.

Les rentes des Travailleurs. — Le 28 octobre un accident est survenu chez Duvinage Arthur, rue de l'Industrie, 72, au nommé Beaumont Albert, homme de peine, âgé de 28 ans, demeurant quai de Gravelines qui a reçu sur le pied gauche une lourde barre de fer déterminant une contusion de ce pied.

Le docteur Lepers a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu le 28 octobre, à la Société anonyme de Roubaix, rue du Curoir, au nommé Bas François, domestique, âgé de 26 ans, demeurant rue du Tilleul, cour Oxemiare, 16, qui a reçu un coup de pied de cheval occasionnant une plaie du bord orbitaire supérieur droit.

Le docteur Lepers a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

— Le 28 octobre, un accident est survenu chez Auguste Lepoutre, rue saint Antoine 23, au nommé Borye Victor, rattacheur, âgé de 33 ans, demeurant à Wattrelos à la Marmoir, qui a eu le pied droit serré sur le patin du métier; il en est résulté une plaie par écrasement du gros orteil.

Le docteur Leplat a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

— Un accident de travail est survenu chez Mullier Eloy fils et Monchoulas, le 28 octobre, à la nommée Flageolet Céline, tisserande, âgée de 22 ans, demeurant à Wattrelos, qui a eu le pied gauche brûlé par de l'eau bouillante.

Le docteur Leplat a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

— Le 30 octobre, un accident est survenu chez Carlos Masurel, boulevard de Fourmies, au nommé Debruyne Ferdinand, bacleur, âgé de 15 ans, demeurant rue Deremme, 129, qui a été pressé violemment entre le chariot de son métier et une colonne de soutien ; il en est résulté une contusion du pli à l'aine gauche.

Le docteur Bernard a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu le 30 octobre chez M. Henri Wattines, rue Neuve, 50 et pour le compte de M. Samain-Wanin, rue Pellart, 155, à Meurisse Victor, peintre en bâtiments âgé de 22 ans, demeurant rue Bernard 70 qui a fait une chute et s'est contusionné l'omoplate gauche.

Le docteur Dispa a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

— Le 30 octobre, un accident de travail est survenu chez Henry Terninck et fils, boulevard de Fourmies, à Malfait Louis, tisserand, âgé de 24 ans, demeurant rue de l'Hospice, à Mouveaux, qui s'est fait une coupure à l'annulaire droit.

Le docteur Lepers a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu le 30 octobre, chez Félix Demeester, boulevard de Belfort, 87, au nommé Henri Maubert, homme de peine, âgé de 25 ans, demeurant boulevard de Belfort, 59, a reçu un casse-fonte sur l'épaule déterminant une contusion et une plaie contuse de l'épaule gauche.

Le docteur Picquet a déclaré 7 à 8 jours de repos.

Nouvelle société. — Par arrêté en date du 26 octobre, est autorisée la formation d'une société dite « Les Combattants aux Plats », ayant pour but de « réunir en deux banquets par an un nombre illimité d'amis, sachant s'amuser convenablement. »

Les adhérents porteront comme insigne une cuillère à moutarde.

Nous souhaitons bon appétit aux Combattants aux Plats.

Racing-Club. — Dimanche 29 octobre, s'est couru, au Racing-Club roubaisien, le Cross-Couhtry, régional interclub, sur une distance de huit kilomètres. Bon nombre de coureurs avaient répondu à l'appel des organisateurs.

Voici les résultats :

1° Rohart Donas (Union des sports) Roubaix ;
2° Kaltimback (Racing-Club) Roubaisien.
3° Guerrinck (Union des sports) Roubaix ;
4° Pollet (Association sportive) Roubaisienne ;
5° Seguin (Association sportive) Roubaisienne ;
6° Ferrand (Association sportive) Roubaisienne.

Nous vous en serons reconnaissants.

Nota : A signaler les nouvelles recrues de l'Union des Sports : Rohart Donat, nouvellement admis à la dite société, a battu Kaltimbach (le champion du Nord 1899) nul doute que la présence de Minart (le champion du Nord de fond) de l'Union des Sports aurait encore rehaussé l'éclat de notre vaillante société Roubaisienne (U. D. S.).

Un bon point à l'Union.

Le service militaire va nous enlever un des meilleurs coureurs à pied du Nord, M. Jean Goossens : Union des Sports, Roubaix, champion du Nord de vitesse en 1898 et en 1899 et qui va accomplir sa période militaire au 129e régiment d'Infanterie à Verdun.

Je me trouve on ne peut plus satisfait des *Pilules du Dr Somer*, mon affection d'estomac est pour le moment complètement disparue. Faut-il continuer ?

B. B. à F. (n° 191).

Les Pilules du Dr Somer se vendent dans toutes les bonnes pharmacies 2 fr. l'étui contenant les pilules et le mode d'emploi.

Envoi franco contre 2 francs en mandat ou timbres adressés à M. Boyaval, pharmacien 105, rue de Lannoy, à Roubaix.

Convocation. — Les membres de la société chorale « Les Troubadours » sont instamment priés d'assister à la répétition générale qui aura lieu le vendredi 3 novembre, à 8 h. 1/2 du soir, au local, et à la réunion qui aura lieu le dimanche 5 novembre, à 3 heures précises, pour se rendre en corps du local à la société des fêtes, au « Marécal de Coygheim », où aura lieu le concert donné par la société.

RECOMMANDATION UTILE

Malades qui souffrez des bronches et des poumons, si vos malaises sont accompagnés d'oppression ou d'essoufflement, vous serez soulagés en faisant usage de la précieuse poudre Louis Legras qui calme en moins d'une minute les plus violents accès d'asthme, de catarrhe, d'essoufflement, de toux de Vieillards, de Bronchites, et guérit progressivement. M. Louis Legras a reçu pour cette découverte une récompense de 15,000 francs. Une boîte de sa poudre est expédiée contre 2 fr. 10 adressés à Louis Legras, 150, boul. Magenta, à Paris.

Au Théâtre. — On nous prie d'annoncer pour le dimanche 5 novembre, la représentation classique dont nous avons déjà parlé, et qui va donner M. Talbot, sociétaire de la Comédie-Française. Le spectacle sera composé de l'*Avare* et du *Malade imaginaire*, comédie de Molière. L'intérêt de cette soirée est assez grand pour que nous nous abstenions de tout commentaire. Disons seulement, qu'on fera bien de se hâter de retenir des places qui deviendront rapidement rares.

PARTI OUVRIER. — SECTION ROUBAISIENNE

Aux Secrétaires de groupes

Les secrétaires des groupes adhérents à la section roubaisienne sont invités à convoquer leurs membres dans leurs locaux respectifs, samedi soir, à 8 h. 1/2, pour prendre connaissance d'une circulaire importante du Comité exécutif.

Les secrétaires devront envoyer les renseignements de leurs groupes, dans le plus bref délai, au bureau du Comité.

Le Comité exécutif.

COMITÉ EXÉCUTIF. — **Assemblée générale.** — Tous les groupes du Parti ouvrier des sections de Roubaix, Croix-Wasquehal, Wattrelos-Leers-Hannoy, sont invités à se réunir, samedi soir à 8 h. 1/2, au local « La Paix », Urgence.

Le citoyen Jules Guesde assistera à la réunion.

Les secrétaires de groupes sont invités à convoquer leurs membres pour cette réunion.

BIBLIOTHÈQUE. — La Bibliothèque du Parti sera ouverte, jeudi soir, de 6 h. 1/2 à 8 h. 1/2.

ETAT CIVIL DE ROUBAIX

du 31 octobre 1899

NAISSANCES. — Marie Bonte, rue des Longues-Haies. — Georgette Bracquart, rue de Condé, 20. — Julia Delporte, rue Desrousseaux, 23. — Lucienne Vandenbroucq, rue de Lannoy, 21. — Alfred Bouchez, rue de Wattrelos, 64. — Marcelle Verspeyen, rue de la Fontaine-Bleue, 15. — Marcelle Dupriez, rue de Saint-Antoine, 15. — Louise Lerouge, rue du Curoir, 45.

DÉCÈS. — Auguste Dubar, 4 ans, rue des Blanches-Mailles. — Marie Cousin, veuve Toulemonde, 71. — Marie Bouvier, 3 ans, rue Daumont, 30.

TOURCOING

Procédés opportunistes. — On nous rapporte que dans la soirée de dimanche dernier, après le scrutin, six consommateurs se trouvaient au café Bonte, place de la République, qui reçut de coups un socialiste qui se trouvait dans le café et l'ont passé à tabac.

Un des consommateurs, conseiller municipal, M. L. D., demeurant boulevard Gambetta, est même laissé aller jusqu'à dire que les socialistes étaient des crapules.

Pas toujours, M. L. D., il y a de certains moments où vous dites que nous sommes de braves gens, de vrais républicains.

En ces moments-là, vous avez intérêt à le dire.

Les différentes greves. — Chez Leroux-Lamourette, sur la demande des patrons, une délégation des grévistes s'est présentée hier matin. Il leur a été offert une augmentation de un centime de plus à l'heure, et dix centimes de plus à la prime. Les ouvriers ont refusé.

Dans l'établissement Bralé, rue du Collecteur, le patron offre dix centimes de plus à la prime. Les ouvriers refusent.

— Chez Tiberghien, les bacleurs ont demandé une augmentation de 0 fr. 25 par jour, qui leur a été accordée immédiatement les ouvriers n'ont pas quitté le travail.

— Les bacleurs de chez Jovenieux réclamaient 10 fr. 50 au lieu de 9 fr. 50 par semaine ; satisfaction leur a été donnée.

Une entrevue a eu lieu hier matin, à 6 heures, chez Herbaux-Tibaut, entre les ouvriers et les patrons, ces derniers ont offert un franc d'augmentation, les ouvriers ont refusé.

Comme on le voit, les patrons finissent par reconnaître que les salaires de leurs ouvriers étaient dérisoires, et ce sont eux qui proposent maintenant les augmentations.

Il faut espérer qu'une entente surviendra, qui mettra fin à la grève partielle qui dure depuis si longtemps, trop longtemps déjà surtout pour les pauvres petits enfants et les mères de famille.

Il est nécessaire que les patrons se pénètrent bien de ceci, c'est que les grévistes ne céderont pas, sans avoir obtenu entière satisfaction, et qu'ils seront fortement aidés dans leur résistance, par tous les gens de cœur.

— On compte actuellement à Tourcoing de 225 à 230 grévistes.

Ce matin les grévistes se sont présentés devant l'administration municipale pour demander l'autorisation de quêter en ville.

Il leur a été répondu, qu'il était impossible de la leur accorder !!!

Quelle âme ont donc les gens de la Mairie ?

— Dans la journée de dimanche un ouvrier gréviste a ramassé 30 fr. 80 à la suite d'une quête faite chez le citoyen Delphin Dumortier, 3, rue St-Jacques.

Les rentes des travailleurs. — Chez Herbaux-Tibaut, rue Faidherbe, une ouvrière, Albertine Soubry, âgée de 14 ans, peseuse, demeurant route de Mont à Leu, a été blessé à la supérieure gauche, dans la du ge.

Le Docteur Carette a prescrit dix jours de repos.

— Chez MM. Lorthiois frères, rue du Petit Village, un ouvrier tisserand Victor Masquelin, âgé de 32 ans, a eu l'index gauche écrasé en voulant retirer un fil de son métier.

Le docteur Vienne a ordonné trois à quatre jours de repos.

— Chez Leroux-Lamourette, à la Blanche-Porte, Marie Schopheer, 19 ans, peigneuse a été blessé au médius et à l'annulaire de la main droite.

Le docteur Vancufaille a prescrit 5 jours de repos.

— Chez M. Petit, fabricant de fuseaux, rue d'Hondschote, un ouvrier mécanicien, Henri Prévost, âgé de 38 ans, a eu le gros orteil du pied gauche écrasé par une pièce de fonte.

Le docteur Bontjois a déclaré dix jour d'incapacité de travail.

Arrestation d'un expulsé. — La police a arrêté, hier, le nommé César Bouttiaux, âgé de 23 ans, qui se trouve sous le coup d'un arrêté d'expulsion.

Fédération des sociétés d'anciens militaires de Tourcoing. — La société rappelle à Messieurs les membres des sociétés d'anciens militaires de la ville que le cortège pour la manifestation patriotique du 1er novembre se formera square de l'Hôtel de Ville à 10 h. 1/2.

AUX SOCIALISTES TOURQUENNOIS

Camarades.

A partir d'aujourd'hui, je quitte la correspondance de l'*Egalité*, non pas pour des questions de convenances, ni pour des questions personnelles.

Je quitte pour me dévouer principalement à la cause du peuple, à la cause des déshérités de la fortune, qui n'ont pas encore compris que seule « l'Union fait la Force » et que ce n'est qu'en se groupant, en se syndiquant contre toutes les forces capitalistes, que les ouvriers arriveront à un avenir meilleur, à une solution.

Ouvriers tourquennois, Depuis 14 ans, vous voyez vos salaires diminuer de jour en jour, on voudrait faire de vous, ce que l'on fait des ouvriers de Fourmies et des environs : vous payer un salaire dérisoire.

Et pourquoi ? Parce que vous n'êtes pas unis, parce que vous n'êtes pas syndiqués ; les patrons, qui font des fortunes colossales et s'engraissent à vos dépens, le savent bien ; c'est pourquoi ils sont si forts contre vous. Mais, lorsque vous serez vous-mêmes forts, lorsque vous serez unis, c'est-à-dire syndiqués, et que vos patrons sauront que vous avez le nerf de la guerre pour lutter contre eux, c'est-à-dire des fonds, où alors, il n'y aura plus de grèves, les patrons vous donneront les légitimes réclamations que vous réclamez.

Camarades, à l'œuvre, et vivent les groupements ouvriers.

Vive l'union des prolétaires.

ALBERT DELESALLE.

ETAT CIVIL DE TOURCOING

du 31 octobre 1899

NAISSANCES. — Jules Jacques, rue de Lille. — Lia Vandenbrouck, rue du Blanc-Seau. — Laure Willemot, rue des Images. — Madeleine Legrand, rue de Gand. — Nicolas Alexandre, 13, Achille Leclercq. — Lucienne Havington, rue du Fresne. — Gaston Petit, 13, rue du Pavé. — Lucienne Cocquel, rue de Fleurus.

DÉCÈS. — Jules Delfosse, 1 an, rue des Valmy. — Alfred Lecocq, 21 ans, rue de la Forge-aux-Lapins. — Auguste Dupuis, 2 ans, rue de Cambrai. — Jules Lepoutre Desrousseaux, 66 ans, 2 mois, rue d'Hasebrouck.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

La Basse-Cour. — Un paonin s'amuse à faire la parade.

Cet animal prouve surtout que l'U. S. et P. a pas mal d'argent pour payer les nombreux cuistres qu'elle entretient. On le savait déjà.

Laissons ce Flerabras faire le dindon, il est dans le rôle qu'on lui a imposé. Seulement, qu'il se borne à glousser autour des poulettes qu'il pourra, car s'il s'en carrant pour faire la roue dans les jambes des gens qui n'ont pas ce volatile, il y pourrait laisser quelques plumes.

J. O.

Procès-verbal. — Adèle Renard, 52 ans, née à Frasnes (Belgique), demeurant rue Neuve, tient irrégulièrement son livre de logement. Une contravention a été relevée à sa charge.

Un vol. — Un vol a été commis, dit-on, à la Maison Blanche, mais le mécanicien présente si bizarres et si peu nombreuses précisions attendre le résultat de l'enquête avant de donner des détails.

Musique municipale. — Aujourd'hui sortie pour les manifestations de la Toussaint. Réunion au local à 2 heures 1/2 du matin et à 2 heures 1/2 de l'après-midi.

Grande tenue, petit pupitre.

Parti ouvrier. — Le conseil municipal se rend aujourd'hui au cimetière pour déposer des couronnes sur le monument des enfants morts pour la Patrie et sur le monument des victimes du Travail.

Les délégués des groupes sont priés de se rendre chez Roy, à 2 h. 3/4 précises.

Etat civil du 29 au 31 octobre. — Naissances. — Gabrielle Renard, rue du Crêchet. — Gaston-Hubert Gevaert, rue Haute-Ville, 1. — Lucienne-Mathilde Vandorpe, rue du Nord. — Jules-Auguste-Joseph Delfennes, rue du Progrès, 3. — Emile-Achille-Joseph Reisselin, rue du Progrès, 81. — Eugène-Emile Flament, Impasse du Dévouement.

Publication de mariage. — Raoul-Pierre Levavrevaere, 23 ans, boulonnier, et Anna-Marie Dyster, 21 ans, soigneuse.

Décès. — Lefebvre Sophie-Adelaïde, 65 ans, veuve de Parent Henri-Joseph, rue Verte, cour Sonneville, n° 7. — Vance Wallé Pierre-Antoine, 40 ans, époux de Rosalie Bruyneel, marchand de paille, rue des Ogiers. — Deleu Alfred-Pierre, 6 ans 1/2, rue St-Nicolas, 25. — Deswarte Albert, 3 ans 1/2, rue Hoche, 23.

WATTRELOS

Société de gymnastique « La Patriote ». — Les gymnastes sont priés de se réunir au local mercredi 1er novembre fête des Morts, à 11 h. 1/2 précises, pour porter une couronne sur la tombe des soldats morts pour la patrie.

Toute absence non motivée sera passible de l'amende.

A onze heures précises, réunion du Comité pour communications sérieuses.

ON ÉVITE UN MAL PLUS GRAND

Les vieilles racines des dents font parfois bien souffrir et on devra les faire arracher ; mais il arrive souvent qu'il n'y a pas de prise ou qu'il peut survenir des complications, des abcès, de la fluxion. A ceux qui y sont sujets nous dirons : faites usage de l'ANTALGIQUE. Chaque jour, pendant une minute, maintenez sur la racine malade un petit tampon bien imbibé de cette liqueur et vous ne souffrirez plus. Fl. 2 fr.

Pharmacie COURTIN, place Sébastopol à Tourcoing.

Les Ulcères variqueux *les plus graves ne sont plus rien*, le docteur DISPA, *les guérit en quelques jours.*

Les **Dartres, glandes, tumeurs, Psoriasis, clous,** disparaissent avec une *extrême facilité*, grâce à la nouvelle Méthode spéciale du Docteur JACKSON appliquée par le Docteur DISPA.

Traitement radical peu coûteux en raison des résultats rapides et garantis.

ATTENTION !!!

Tous les jours, consultations à domicile et par correspondance. S'adresser 89, à Roubaix et à Lille, les Mercredis et dimanches de 9 à 5 h. Hôtel de l'Univers, place des Reignaux.

LE NORD

LILLE

Vol à la gare des Postes. — Lundi, dans l'après-midi, un employé de la gare des Postes remarqua les allures d'un individu qui, depuis quelque temps, se promenait dans la salle d'attente

Il le surveilla discrètement et il n'eut pas lieu de s'en repentir. En effet, l'individu s'approcha bientôt d'un ballot de marchandises et il en enleva deux pantalons en drap d'une valeur totale de dix à douze francs.

L'employé l'appréhenda aussitôt et il fut conduit au commissariat du 6e arrondissement.

C'est un sieur Jules Panseele, sujet hollandais, âgé de 37 ans, scieur de long, demeurant, 220, rue des Postes.

Il a été déféré au parquet et maintenu en état d'arrestation.

Vol. — Mme Façon, 33, rue Colbert a porté plainte contre une femme X..., qu'elle accuse d'avoir volé des bas.

Cette dernière nie le vol. Elle a été arrêtée et conduite au commissariat du 5e arrondissement.

Attentat à la pudeur. — La police du 5e arrondissement a mis en état d'arrestation, un sieur V..., âgé de 38 ans et Gustave Coessens, 22 ans, vitrier, 15, quai du Wault, tous deux inculpés d'outrages publics à la pudeur, commis au Bois de Boulogne.

Accidents du travail. — Louis Dequiet, 28 ans, 1, rue de Ronchin, manœuvre à la fonderie Wauquier et fils, a eu la main gauche comprimée, occasionnant une plaie profonde aux 3e et 4e doigts. Il devra suspendre le travail pendant 20 jours. — Docteur Delplanque.

— Auguste Dubacquet, 39 ans, 21, rue de l'Alcazar, camionneur chez Mme Vve Jules Pérus et Cie, s'est fait une grave contusion de la cheville du pied gauche, avec un vaste épanchement sanguin, déterminée par la roue de son camion. Incapacité de travail de six semaines. Docteur Dubois.

— Edouard Leion, 34 ans, 35, rue Philadelphie, ouvrier cérusier, chez Mme veuve Jules Pérus et Cie a eu la main gauche prise dans un engrenage, ce qui a déterminé l'ablation de l'ongle et de l'extrémité cutanée de la dernière phalange de l'index. 15 jours de repos. Docteur Dubois.

— Alphonse Florin, 38 ans, 81, quai de la Basse-Deûle, magasinier chez Victor Antoine a eu la main droite prise entre deux cylindres, ce qui a déterminé une plaie contuse de la première phalange du médium. Incapacité de travail de 10 jours, docteur Guermonprez.

— Alfred Prévost, 148, rue de Wazemmes, fileur chez Achille Fontaine-Flament, a reçu un coup de manivelle au coude gauche. Repos de 10 jours, docteur Quint.

— Charles Lambin, 69 ans, avenue de Dunkerque, mécanicien chez Alphonse Thomas fils s'est fait une fracture du péroné de la malléole interne, ce qui entraîne une incapacité de travail de 5 semaines, Dr Foucart.

— Achille Verschoore, 15 ans 1/2, rue du Ballot, à Sequedin, gamin de machine, chez Crepy et fils, en voulant retirer une presse d'un chariot, a été blessé à la main et à l'avant-bras gauche.

Incapacité de travail de 15 à 20 jours. Docteur Dubois.

— Louis Delannoy, 36 ans, rue des Pénitentes, camionneur chez Vve Abrassart, s'est fait une contusion au genou en graissant son camion. 10 jours de repos. Docteur Benoit.

Les Prévoyants de l'Avenir. (10e section, Lille). — *Avis important.* — Les sociétaires de la 10e section sont informés qu'à partir du dimanche 5 novembre 1899, la recette mensuelle se fera rue de l'Orphéon, 20, au premier étage de dix heures à midi.

La Mutualité maternelle. — Les sociétaires de la Mutualité maternelle sont informés qu'à partir du dimanche 5 novembre 1899, la recette mensuelle des cotisations se fera, rue de l'Orphéon, 20, au premier étage de 10 heures à midi.

CURE MERVEILLEUSE

La fille de M. Régnier, rue Ste-Barbe, cour Willemot, 1, à Lille, complètement aveugle depuis 3 ans, après avoir essayé de tout sans résultat, vient de guérir grâce aux remèdes Végétaux du savant oculiste américain, 65, rue Jacquemars-Giélée à Lille.

MOKATINE pure, DIGESTIF ; prise à l'eau, **PERITIF** exquis. Distillerie de Comptoir, *Raismes* (Nord).

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DU NORD

Le rôle de la prochaine session

Voici, sauf changements possibles, le rôle des affaires qui seront appelées devant le jury au cours de la session des assises qui s'ouvrira à Douai, le lundi 6 novembre, sous la présidence de M. Tellier, conseiller à la Cour, ayant pour assesseurs MM. de Montluc et Chappeau, conseillers :

Lundi 6. — Ministère public, M. Chouzy, avocat général. — Attentats à la pudeur : Lievin Deraedt, 9 témoins ; défenseur, Me Delsaux. — Tentative d'assassinat : Henri Wante, 12 témoins, défenseur, Me de Lauwereyns.

Mardi 7. — Ministère public, M. Wagon, substitut du procureur général. — Attentats à la pudeur : Fortune Petit, 6 témoins ; défenseur Me Bavière. — Attentats à la pudeur : Gustave Portel (5 témoins ; défenseur Me Poney. — Vols qualifiés : Fernand Lherbier, Prudent Delecluse, César Zonnevoint (10 témoins ; défenseurs, Mes Delassus, Maroniez et Trefious.

Mercredi 8. — Ministère public, M. Chouzy. — Attentats à la pudeur ; Constant Meuland, (8 témoins); défenseur, Me Dournes. — Attentats à la pudeur : Louis Lenureaux (5 témoins); défenseur, Me G. Legrand. — Avortement à Douai et complicité d'avortement : Angèle Wiart, femme Legrand ; Marie Dangleterre, femme Mocq ; Thérèse Carton (5 témoins ; défenseur, Me Allidor d'Hooghe pour les femmes Legrand et Carton ; Me Deschodt pour la femme Mocq.

Jeudi 9. — Ministère public, M. Wagon. — Attentat à la pudeur : Auguste Vander-Plancke (4 témoins); défenseur, Me Godin. — LE MEURTRE DE VALENCIENNES : François Demailly (5 témoins); défenseur, Me Allidor D'Hooghe. — Incendie volontaire : Victor Vandecasteele (12 témoins ; défenseur, Me Poillon.

Vendredi 10. — Ministère public, M. Chouzy. — Attentats à la pudeur : Aimable Choteau (6 témoins); défenseur Me Margerin. — Attentats à la pudeur : Alfred Allards (5 témoins) ; défenseur, Me Edouard D'Hooghe. — Vol qualifié et rébellion : Jules Derbaudringhien, Auguste Desreumaux et Sophie Michielsens (7 témoins); défenseurs Mes Foucart, Parenty et de Lauwereyns.

Samedi 11. — Ministère public, M. Wagon. — Attentats à la pudeur : Adolphe Devignes (6 témoins) ; défenseur, Me Bertauld. — Attentat à la pudeur : Joseph Desmedt (6 témoins) ; défenseur : Me Ador. — Coups mortels à Raismes : Edmond Wallibert, en liberté (11 témoins) ; défenseur, Me Dubron.

Lundi 13. — Ministère public, M. Chouzy. — Fabrication et émission de fausse monnaie : Théodore Duguffroi et Louis Piédoux (5 témoins) ; défenseurs, Mes Decaudin et de La Gorce. — Incendie volontaire : J.-B. Beaurepaire (44 témoins) : défenseur, Me de Lauwereyns.

Mardi 14. — Ministère public, M. Wagon. — Vol qualifié : Charles Lederer (2 témoins) ; défenseur, M. P. Théry. — Faux en écriture publique, détournements et lacération de registres du Mont-de-Piété : AFFAIRE PAUL PODEVIN, DE VALENCIENNES (4 témoins) ; défenseur Me Gheerbrant.

Mercredi 15. — Ministère public, M. Chouzy. — Attentat à la pudeur : Alfred Maeght 4 témoins ; défenseur, Me P. Théry. — Empoisonnement d'un mari par sa femme : AFFA